



Guéret, le 17 février 2020

Observatoire – Aménagement des  
Territoires – Développement Durable  
Dossier suivi par : Rémi Fournaison  
Tél : 05.55.51.96.65  
rfournaison@creuse.cci.fr

Communauté d'Agglomération  
du Grand Guéret  
9 Avenue Charles de Gaulle  
23 000 Guéret

Objet : Avis carte communale de St Léger le Guérétois

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que la CCI a pris connaissance des documents permettant de réviser la carte communale de St Léger le Guérétois.

Au regard des éléments contenus dans les documents, on peut noter un rapport de présentation complet sur la situation de votre commune, permettant de justifier vos choix d'aménagement.

De plus les ambitions démographiques mesurées permettent de dégager des zones constructibles en adéquation avec la structure de la commune et avec les projections du SCoT, sans remettre en cause les équilibres du territoire.

En ce qui concerne le tissu économique de la commune, on note que les établissements inscrits au fichier consulaire sont localisés dans des hameaux constructibles autorisant ainsi les possibilités de développement foncier.

Malgré une situation isolée autour du site du Maupuy, quelques constructions à vocation économique auraient pu être identifiées pour bénéficier d'une approche spécifique.

Par ailleurs, on note avec satisfaction le projet de « Murat » qui permettra à la commune de disposer d'une nouvelle offre d'hébergement touristique, mais aussi des conditions favorables au développement d'une activité artisanale.

Au-delà de ces éléments, la commune de St Léger le Guérétois concentre des enjeux économiques modestes qui ont été intégrés au projet de révision de la carte communale, c'est pourquoi nous émettons un avis favorable à la mise en œuvre de ces dispositions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles BEAUCHOUX



Président de la CCI de la Creuse